

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 21 mars 2024 pour la séance du 2 avril 2024 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAIDJI - Vice-Présidente
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice
Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL – Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice
Madame Michèle PEPIN – Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS–GOUTEAU - Administratrice
Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice
Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Leïla NAIDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 02 avril 2024

DÉLIBÉRATION 1 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DES BUDGETS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LOUIS MATTHYS, DE L'ESPACE BEL AIR ET DU CLIC-RELAIS AUTONOMIE DU LITTORAL POUR L'ANNÉE 2024

A. Budget principal 2024 du CCAS

Le budget primitif de l'année 2024 du budget principal est arrêté aux montants suivants :

- section d'investissement : 829 765,84 €
- section de fonctionnement : 9 184 782,94 €

B. Budget 2024 de la Résidence Autonomie Louis Matthys

Le budget primitif de l'année 2024 de la Résidence Louis Matthys est arrêté aux montants suivants :

- section d'investissement : 26 125,68 €
- section de fonctionnement : 1 024 311,00 €

C. Budget 2024 de l'Espace Bel Air

Le budget primitif de l'année 2024 de l'Espace Bel Air est arrêté aux montants suivants :

- section d'investissement : 1 983,10 €
- section de fonctionnement : 354 929,69 €

D. Budget 2024 du CLIC-Relais Autonomie du Littoral

Le budget primitif de l'année 2024 du CLIC du Littoral est arrêté aux montants suivants :

- section d'investissement : 0 €
- section de fonctionnement : 227 009,52 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les budgets présentés ci-dessus.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240402-20240402CA_D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

